

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, offico-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.
64 francs pour l'année.

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 13,

PAR RICHARD PÈRE ET FILS,
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	13 legr. dessus zéro.	70 degrés.	745 millimètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.	Age.	
4 heures.	6 heures.	7 heures.	Premier quart.	13	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 13 juillet 1840.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. C. MARTIN, MAIRE.

Séance du 9 juillet.

Restauration du théâtre des Célestins.

Présents : MM. Acher, Bergier, Brossette, Bodin, Broys, Chinard, Coulet, Capelin, Donet, Dupasquier, Dolbeau, Dunod, Durand, Falconnet, Faure-Peclat, Guerre, Gautier, Guerin-Philippon, Gros, Malmazet, Martin (P.-P.), Menoux, Mermet, Nepple, Reyre, Seriziat, Seriziat-Carrichon, Tissot, 3 Termet, Vachon-Imbert, Barrillon.

La séance est ouverte à six heures et quart. Le procès-verbal de la séance du 2 juillet est lu et adopté.

M. MENOUX annonce qu'il est chargé de présenter au conseil les excuses de M. de Vauxonne qu'une indisposition empêche d'assister à la séance de ce jour.

M. LE MAIRE fait lecture d'une lettre par laquelle M. Pons, obligé par des motifs de santé à faire un voyage, s'excuse de ne pouvoir pendant quelques semaines participer aux travaux du conseil municipal.

Le conseil décide qu'il sera fait mention dans le procès-verbal des communications qui viennent d'être faites par M. Menoux et par M. le maire.

M. LE MAIRE fait lecture d'un rapport proposant la complète restauration du théâtre des Célestins.

En approuvant l'acquisition de l'ancien théâtre des Célestins faite au nom de la ville, le conseil se réserve de statuer ultérieurement sur le mode et sur les moyens de restaurer ce théâtre.

C'était un devoir pour l'administration de s'occuper activement de cette grave affaire; ce devoir a été soigneusement accompli, et M. le maire vient soumettre à l'examen et à l'approbation du conseil les plans et devis d'un projet de restauration et d'agrandissement préparé par M. Dardel, architecte en chef de la ville.

Avant d'entrer dans aucuns détails sur ce projet, il convient de rappeler les exigences de la position actuelle et d'exposer les nécessités auxquelles le théâtre nouveau devra pourvoir.

Le théâtre provisoire élevé sur la place de la Préfecture doit être démolli le plus tôt possible, afin de faire disparaître une cause incessante d'incendie, et de rendre libre une des places les plus fréquentées de la cité. Mais il est utile de le remplacer par un théâtre qui soit en rapport avec le développement toujours croissant de la population et avec les besoins de notre époque.

Nous sommes loin du temps où la France était heureuse de voir représenter en plein vent les saints mystères; aujourd'hui les représentations scéniques exigent le concours de tous les arts, et les théâtres avec toute leur pompe sont devenus un besoin de notre civilisation avancée.

Cependant, depuis vingt années, le goût du public pour ce qui touche aux spectacles a subi de notables modifications. La tragédie et la comédie sont presque dédaignées. L'opéra et le ballet ont encore le privilège d'attirer dans notre premier théâtre un nombre assez considérable de spectateurs; mais l'irrégularité de cette affluence, et les hautes dépenses que ce genre de représentation nécessite, font que l'exploitation de ce théâtre est un véritable fardeau pour le directeur qui, pour abriter ses intérêts, serait obligé de solliciter de puissantes subventions de la ville, s'il ne trouvait dans les bénéfices qu'offre le théâtre secondaire une compensation avantageuse des pertes que l'autre lui fait éprouver. Cependant, pour que cette compensation puisse s'établir, il faut que le théâtre secondaire soit assez vaste pour que le directeur puisse profiter des succès qu'obtiennent certaines pièces et du séjour momentané de quelques acteurs qui nous viennent de la capitale.

Ainsi, malgré que, dans l'état actuel des choses, le Grand-Théâtre ne puisse se suffire à lui-même à cause des dépenses considérables que son exploitation exige, c'est une nécessité de le maintenir. Mais il est nécessaire aussi de posséder un vaste théâtre secondaire, non-seulement parce que la sympathie du public pour le genre de spectacle que ce théâtre comporte en impose le devoir, mais encore parce que la ville offrant ainsi

au directeur la faculté de compenser par les profits donnés par le théâtre secondaire les pertes causées par le Grand-Théâtre, elle sera dispensée d'augmenter la subvention qu'elle consacre annuellement à l'entretien des spectacles.

Le théâtre actuel des Célestins peut contenir 1,600 spectateurs, en y comprenant une population flottante de 200 personnes pour les jours de représentation extraordinaire. Une demi-restauration, qui coûterait environ 200,000 fr., n'ajouterait que 180 places disséminées sur tous les points; tout le parterre devrait continuer à rester debout, disposition que l'expérience a prouvé être une cause permanente de trouble et de scandale. Un tel résultat serait presque nul, quoiqu'il fût chèrement payé.

Il ne faut pas oublier que si une administration municipale doit souvent agir avec prudence et réserve, elle doit plus souvent encore s'écarter de cette règle pour donner juste et utile satisfaction aux intérêts généraux et même aux prévisions de l'avenir. Il est évident que la restauration complète et définitive du théâtre des Célestins rentre dans cette dernière catégorie, et qu'elle est d'une indispensable nécessité. Il reste maintenant à examiner jusqu'à quel point les projets soumis au conseil satisfont à ce besoin, et comment la ville pourra pourvoir à la dépense que cette œuvre exigera.

La surface actuelle occupée par le théâtre des Célestins est tout-à-fait insuffisante pour l'agrandissement jugé nécessaire; elle a besoin d'être augmentée de toute celle occupée par la maison qui joint au midi le théâtre et qui appartient aux héritiers Pilat, maison dont l'acquisition est d'ailleurs utile pour compléter sur la place des Célestins l'homogénéité architecturale de la façade du théâtre nouveau. Il faudrait donc acheter cette maison et en disposer pour agrandir le théâtre: c'est sur cette base qu'ont été établis les plans de M. l'architecte en chef de la ville.

D'après ces plans, l'entrée principale du théâtre sera, comme par le passé, sur la place des Célestins. Un avant-corps, de 5 mètres de saillie et de 24 mètres de longueur, permettra d'établir, au rez-de-chaussée, un porche pour attendre à couvert l'ouverture du théâtre et l'arrivée des voitures. Deux grands escaliers symétriques, au nord et au sud du vestibule d'entrée, desserviront le parterre, le parquet, les premières et deuxième galeries; les troisième et quatrième galeries seront desservies par les parties supérieures des escaliers construits contre le mur séparatif de la scène et de la salle. La longueur du théâtre, au lieu d'être de l'est à l'ouest, sera du nord au midi, et son périmètre sera augmenté au sud de toute la maison Pilat.

La profondeur de la scène, jugée suffisante dans l'état actuel, a cependant été augmentée de 80 centimètres, et la largeur, qui présentement n'est que de 18 mètres, a été portée à 21 mètres 30 centimètres.

Le conseil reconnaît sans doute que ces dispositions, calculées par M. Dardel avec son habileté ordinaire, sont tout-à-fait satisfaisantes.

La salle nouvelle pourra contenir un nombre de spectateurs bien plus considérable que celui auquel la salle actuelle peut donner place.

On a vu que le théâtre ancien peut contenir 1,600 places, y compris 200 spectateurs flottants et disséminés sur plusieurs points. Cette affluence de spectateurs étant complète, et les prix restant les mêmes, la recette s'éleverait à un total de... 1,415 f.

Le théâtre projeté pourrait contenir 3,000 spectateurs, y compris 300 spectateurs flottants et disséminés sur plusieurs points. Ce nombre étant complet, et les prix des places restant encore les mêmes, la recette s'éleverait à... 2,861 f.

Ainsi, le nombre des places et le chiffre possible des recettes seraient simultanément doublés. Les avantages qui dérivent de ces dispositions sont faciles à comprendre; il devient évident que le directeur des spectacles, possédant un théâtre secondaire capable de lui permettre la complète exploitation de toute bonne chance, sera beaucoup moins exigeant envers la ville et se contentera d'une moindre subvention communale.

La ville accorde actuellement 35,000 f. par année au directeur des spectacles et lui donne en outre la jouissance gratuite des théâtres. Elle payait naguères 35,000 f. par année pour la location du théâtre provisoire du Gymnase dont la salle est presque aussi vaste que celle du théâtre projeté. L'exécution des plans

présentés à la sanction du conseil continuerait cet état de choses si même il ne permettait pas de l'améliorer.

Les devis estimatifs du coût de cette exécution portent la dépense totale à environ 700,000 f., y compris l'acquisition de la maison Pilat. Or, l'intérêt de ce capital, calculé même à 5 0/0 l'an, ne présente que la somme de 35,000 f., chiffre dont il faudrait certainement augmenter la subvention actuelle du directeur si la restauration proposée n'avait pas lieu. La dépense ne serait donc en définitive qu'une avance de fonds, puis que l'intérêt se trouverait balancé par la diminution de l'indemnité allouée aux directeurs.

Plusieurs autres considérations importantes pourraient encore être produites à l'appui du projet de M. Dardel; le conseil les comprendra sans doute sans qu'il soit besoin de les développer. Il convient d'examiner maintenant comment la ville pourra pourvoir à l'exécution. (La suite à demain.)

L'affaire de M. le maréchal Grouchy et de M. le général Berthezène continue à occuper le monde politique. On sait que le maréchal a porté plainte et qu'il a demandé que la pairie fût saisie de l'affaire. Or, pour que la pairie soit saisie de l'affaire, il faut qu'une ordonnance royale soit rendue à cet effet, et cette ordonnance n'a pas encore été signée. Le conseil des ministres a examiné la question, et il a reconnu qu'il n'était pas possible de refuser à M. Grouchy l'ordonnance qu'il sollicitait; il en a été référé au roi qui a appelé une seconde fois auprès de lui le maréchal, et a fait de nouvelles démarches pour le déterminer à ne pas donner suite à sa résolution.

« La pairie, aurait dit le roi, a été depuis dix ans l'objet d'attaques violentes; chaque jour encore, on met en discussion sa considération et son importance dans l'Etat. Convient-il que deux pairs de France viennent se coller devant le pays? Est-ce un spectacle à lui donner? Et qu'en retirerez-vous? Vous êtes bien au-dessus, maréchal, des attaques d'un imbécile et de celles des hommes auxquels votre haute position fait envie. »

Tel est, s'il faut en croire M. le maréchal Grouchy qui a rapporté à peu près textuellement ces paroles devant plusieurs pairs de France, le langage tenu par le roi. S. M. a, en outre, fait valoir d'autres motifs puisés dans des considérations politiques d'un ordre élevé. « Prenez-y garde, aurait-il encore dit au maréchal, il n'est peut-être pas prudent de reporter l'attention du public sur les événements de 1815. Vous savez tout ce qui a été dit, à cette occasion, contre les Bourbons et contre l'Europe; faut-il réveiller ces souvenirs? »

Au surplus, Louis-Philippe n'a entendu en aucune façon enchaîner la conscience du maréchal: « Prenez-y bien temps, lui a-t-il dit en le congédiant, réfléchissez-y bien, et revenez-encauser avec moi dans quarante-huit heures. »

Cet ajournement rentre tout-à-fait dans les idées de M. Pasquier, qui, s'il ne peut empêcher le procès, voudrait tout au moins le rendre impossible cette année. A cet effet, M. le grand-chancelier précipite les délibérations de la chambre des pairs; dans la séance d'hier, on l'a vu expédier en moins de deux heures tout le budget, dont il n'a même pas pris la peine de donner lecture, chapitre par chapitre, à la chambre. Son projet est de s'arranger de telle sorte que, si l'ordonnance qui saisira la chambre est rendue, cette ordonnance ne soit communiquée à la chambre qu'après le vote du budget des recettes, c'est-à-dire lorsque la plupart de messieurs les pairs auront déjà quitté Paris; de cette manière, le procès serait forcément renvoyé à la session prochaine.

De son côté, le général Berthezène, auquel on a rapporté tous les propos de M. le maréchal Grouchy, déclare qu'il

tels que trompette, débardeur, etc., excepté dans les rôles de jeune fille.

Sans doute, et seulement parce qu'ils réclament de la candeur et de l'ingénuité. Mais pour dire
Quelque gaillardise
Qui nous scandalise
En nous égayant,

cette artiste du Palais-Royal a une supériorité réellement incontestable. Que ceux qui admirent ce mérite se hâtent donc d'aller au Gymnase, car jamais ils ne retrouveront un jarret plus fringant, une désinvolture plus leste, un œil plus malin. Une voix plus aiguë, une bouche plus épigrammatique que ceux de Mlle Déjazet. Quant à nous, nous l'avouons, et on nous pardonnera peut-être, mais nous aimons autant le trio de *Belisario* chanté par de si magnifiques voix et écouté par si peu de spectateurs.

Mlle Déjazet a joué au milieu de la plus grande affluence et des plus gais applaudissements les *Premières armes de Richelieu*, la *Viola de Cagliostro*, *Vert-Vert*, etc. Elle nous réserve sans doute bien d'autres rôles fortement assaisonnés, car son répertoire est fort étendu et elle connaît son monde. Elle a joué *Sous clé*; nous aurons probablement bientôt quelques autres de ces petits actes qui ont fait donner le conseil à M. Dormeuil, l'habile directeur du Palais-Royal, d'éteindre son lustre, et de placer à la porte de son théâtre un transparent, avec cette inscription: « Ici, Mlle Déjazet joue des proverbes érotiques. »

— La troisième représentation de *Belisario* a produit hier un véritable enthousiasme, grâce à la verve et à l'ensemble avec lesquels cette partition est rendue. Plusieurs morceaux ont obtenu les honneurs du bis. MM. Antognini, Zucconi, et Mlle Gariboldi ont été redemandés et couverts d'unanimes applaudissements. L'assemblée était brillante et nombreuse. Depuis deux ans nous n'avions pas entendu au Grand-Théâtre de musique exécutée d'une manière aussi remarquable ni d'artistes

Chronique Théâtrale.

Jamais notre ville n'a vu tant d'artistes remarquables réunis à la fois sur nos deux scènes. La vieille tragédie nous arrive, presque nouvelle, tant elle est oubliée; mais elle nous envoie cette fois, pour dire ses dialogues alexandrins, une bouche fraîche et jeune. Nous allons donc revoir, ô belle muse antique,

Les ornements flottants qui couvraient tes pieds nus,
Et le fleuve sacré de tes larmes pieuses!

Nous allons entendre les sanglots pompeux de tes reines et de tes rois, assister aux fureurs de tes héros. En même temps les partitions italiennes les plus belles, les plus récentes; de puissantes voix, mais qui savent chanter et pleurer; des mélodies suaves et douloureuses, des morceaux d'ensemble exécutés avec une perfection qui n'exclut ni la fougue ni la force, et peut-être demain la musique pétulante de l'opéra-buffa et les charges si drôles des acteurs italiens: voilà pour nos oreilles désaccoutumées de tant de plaisirs.

Hélas! faut-il le dire cependant? le public semble menacer les Italiens de ne remplir leur salle qu'à moitié; les Italiens nous menacent à leur tour de porter ailleurs des chants que nous semblons dédaigner.

D'où pourrait donc naître cette indifférence en matière de musique? Nous ne pouvons le comprendre; la musique n'est-elle pas le plus suave et le plus religieux de tous nos arts, le plus en rapport avec les vagues désirs et les défaillances de notre âme? Est-ce que par exemple on ne saurait être ému par de la musique, quand on ne comprend pas exactement les banales paroles qui lui servent de prétexte? Comme si l'harmonie n'existait pas en dehors d'un libretto; comme si, faute de M. de Jouy, Rossini n'eût pas existé; comme si M. Scribe avait ajouté quelque chose à Meyerbeer, et M. Castil-Blaze au *Don Giovanni* de Mozart. Les acteurs comme les Italiens ne font-ils

pas comprendre suffisamment, par leur jeu, les diverses situations où ils se trouvent? Cela ne suffit-il pas pour ajouter l'intérêt dramatique aux émotions causées par le chant? ou faut-il absolument que vous sachiez, quand un amant parle à sa maîtresse, s'il lui dit: « Madame, vos beaux yeux me font mourir d'amour », plutôt que: « Vos beaux yeux, Madame, d'amour me font mourir. » Et pourtant la foule se montre peu empressée auprès des Italiens.

La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et les laisse crier.

Il y a quelques jours seulement, Bernard-Léon, ce large et jovial ami de notre parterre, a vainement chatouillé le vaudeville et le public pour les faire rire: l'un est resté maussade, l'autre sérieux; alors Bernard-Léon s'est sauvé aussi vite que lui ont permis ses petites jambes et son gros ventre. Certes, il y aurait de l'ingratitude aux Lyonnais de ne pas savoir quelque gré à la direction des efforts qu'elle fait pour le distraire, et il est de son intérêt bien entendu de l'encourager par sa présence et par ses applaudissements.

Mais Mlle Déjazet a ramené la poudre, les paniers, l'habit à la française, enfin tout ce qui constitue, à défaut d'esprit de la part des auteurs, les personnages du XVIIIe siècle. C'est que Mlle Déjazet excelle dans toutes les rôles de jeunes ducs ou de vieilles marquises; les vieilles marquises de l'autre siècle, chez qui la figure seule vieillissait, et fort tard encore, mais jamais l'esprit et rarement le cœur, car c'était bien celui qui avait le moins de peines sérieuses au milieu de tous les amours qui agitaient leur folle vie; ces jeunes ducs, autres merveilleuses créations, que nous ne devons plus revoir à présent que les princes, comtes et marquis se traînent sur les bancs des collèges et ne vont que rarement au cabaret, tout au rebours de leurs grands-pères qui n'étaient point pédants, manquaient rarement d'esprit et plus rarement encore d'impertinence.

Mlle Déjazet excelle encore dans une multitude d'autres rôles,

ne redoute pas le procès qu'on veut lui faire, et qu'il a en mains la preuve de tout ce qu'il a avancé. Il montre même à tous ses collègues une lettre fort curieuse, dit-on, de M. le général Excelsmans. Dans cette lettre, M. Excelsmans, qui commandait une division à Waterloo, rapporterait des détails qui donneraient à la conduite de M. Grouchy un caractère peu favorable.

Le jour où la bataille de Waterloo fut perdue, on vint dire au général Excelsmans qu'un officier prussien traversait sa division, dans une calèche, et que le passage de cet officier excitait une grande fermentation. Excelsmans se précipita au triple galop au lieu où il devait rencontrer la calèche, et, à côté de l'officier prussien, il reconnut le général Lesénécal, aide-de-camp du maréchal Grouchy.

« — D'où venez-vous ? lui cria-t-il. — Du quartier-général de Blücher. — Qu'y êtes-vous allé faire ? — Proposer une amnistie. — Par quel ordre ? — Par ordre du général Grouchy. »

A ces mots, le général Excelsmans eut peine à contenir l'indignation des officiers de son état-major, qui voulaient désarmer M. Lesénécal, lui arracher ses épaulettes, et qui criaient déjà à la trahison.

Tels sont, assure-t-on, les faits graves contenus dans la lettre du général Excelsmans. En présence de ces faits, M. Grouchy peut-il reculer devant un procès ? Qui oserait le penser ou le dire ?

Pour notre compte, nous regardons le procès comme une nécessité. Nous avons déjà dit que, dans cette affaire, il y avait un traître ou un diffamateur. Il importe que ce point soit éclairci.

Voilà comment le *Sémaphore* rend compte des événements auxquels la présence de M. de Bourmont a donné lieu à Marseille :

DÉPART DE M. DE BOURMONT.

Nous ne serions pas revenus, après notre *post-scriptum* d'hier, sur le mouvement qui s'est manifesté dans la rue Beauvau, au moment du départ de M. le comte de Bourmont, si la *Gazette du Midi* n'avait pas, à l'occasion d'une énergique protestation patriotique amenée par d'imprudentes et mesquines velléités d'ovation, publié un article qui dénature complètement les faits. Voici ce qui a eu lieu :

Le journal carliste annonçait, après avoir fait d'émphatiques éloges de M. de Bourmont, que l'appartement de celui-ci ne désemplissait pas de visiteurs. Dans la journée, on avait remarqué en effet à l'hôtel Beauvau les allées et venues d'un certain nombre d'individus, connus pour appartenir à l'opinion légitimiste. Ces manifestations innocentes n'inspirant de l'ombrage à personne, auraient pu passer inaperçues, d'autant plus que l'arrivée de M. de Bourmont n'avait produit, en dehors de la petite communion carliste, aucune espèce de sensation. La presse libérale n'avait pas même songé à évoquer des souvenirs propres à exciter de justes ressentiments ; elle s'était bornée à annoncer l'arrivée du personnage, sans énoncer les déplorables antécédents que son nom rappelle. Mais les légitimistes marseillais n'ont su apprécier ni la réserve des journaux, ni la froide impassibilité du public.

On a voulu faire les honneurs de Marseille à M. de Bourmont. Dans la journée, un banquet lui avait été offert ; vers le soir, quelques carlistes bien connus avaient été vus se promenant par la ville avec lui ; cette sorte d'exhibition politique n'avait pas même excité de la curiosité ; mais à la nuit, M. de Bourmont et ceux qui l'accompagnaient étant rentrés à l'hôtel Beauvau, les fenêtres de son appartement ont été ouvertes avec affectation, et cette circonstance a déterminé une réunion peu nombreuse de légitimistes dans la rue. Alors les cris de *Vive le maréchal Bourmont !* se sont fait entendre. A cette manifestation tout-à-fait inattendue, des passants et des habitués des cafés voisins, d'abord en petit nombre, protestèrent par des sifflets. Peu à peu la foule grossit, et sitôt que la cause du rassemblement fut connue, l'indignation devint générale. Les sifflets mêlés cette fois à des huées redoublèrent, puis il se fit un grand silence, et la *Marseillaise* et la *Parisienne* furent chantées par des milliers de voix.

En peu d'instants, toute la rue Beauvau, la Canebière et les rues adjacentes furent encombrées ; si bien que l'autorité, par une louable mesure de précaution, fit placer devant l'hôtel Beauvau des piquets de troupes de ligne et des gendarmes. Il était à craindre, en effet, que l'exaspération publique ne se traduisit d'une manière plus fâcheuse que par des sifflets et des

d'un mérite aussi distingué. Malheureusement il est à craindre que les Italiens ne puissent continuer leurs représentations, vu les conditions intolérables que leur impose la direction. Et cependant, si les Italiens partent, nous n'aurons ni répertoire ni troupe, la plupart de nos premiers artistes étant en congé, et la médiocrité de ceux qui restent ne permettant pas qu'on puisse les écouter avec quelque plaisir.

Avoir un Ami !

(Suite et fin.)

Dès ce moment leur intimité devint plus étroite que jamais. Il serait trop long de rapporter les contrariétés sans nombre dont Anatole était chaque jour abreuvé.

Bremon lui empruntait de l'argent, il ne lui rendait jamais un sou ; il s'invitait sans façon à sa table et ne trouvait rien de bon tout en mangeant comme un ogre. Sous prétexte de s'éclairer de son goût en fait de toilette, il le forçait en quelque sorte à garantir le paiement des habits qu'il achetait à crédit chez les tailleurs.

Sitôt qu'Anatole contractait une liaison nouvelle, un peu agréable, ou qu'il était introduit dans quelque maison honorablement fréquentée, Bremon voulait être en tiers de la fréquentation, et ne lui donnait pas de repos qu'il ne fût présenté à son tour à la famille qui donnait de si charmantes soirées. Il dévastait sa bibliothèque, dépareillant les ouvrages dont Anatole était le plus jaloux, et allant vendre à vil prix au bouquiniste du coin les livres les plus richement reliés. Il s'auto-ri-sait de son ardente amitié pour s'emparer sans façon de ses plus jolies cravates de fantaisie, de ses jupes à pomme d'argent guillochée, de son vernis à cirage qu'il employait à donner un éclat absurde à de grosses bottes de gendarme.

Encore si tous ces ennuis du pauvre Anatole avaient été compensés par les avantages d'une sympathie indulgente, douce, consolatrice, de la part de Bremon, il aurait pu s'en consoler aisément ; mais, au contraire, l'affection de celui-ci était aussi brutale que turbulente. Loin de ménager la délicatesse de son ami, on aurait dit qu'il prenait à tâche de le froisser dans les grandes comme dans les petites choses.

chansons, car peu s'en est fallu que l'hôtel ne fût envahi de vive force.

Pourtant M. de Bourmont devait partir le soir même avec son fils ; le paquebot qui devait le transporter à Cette était prêt, et il lui était impossible, sans courir certains risques, de sortir de l'hôtel. Car, nous le répétons, les dispositions hostiles de la foule prenaient à chaque instant un caractère plus menaçant.

D'abord M. de Bourmont et ses amis ne parurent pas s'émouvoir beaucoup de l'attitude des premiers rassemblements ; sur les observations qui furent faites à ces messieurs, par des agents de l'autorité, dans le but de les engager à hâter le moment du départ, afin de prévenir quelque événement fâcheux, avant que les abords de l'hôtel ne fussent entièrement obstrués, ils répondirent qu'ils ne pensaient pas avoir à redouter aucun danger dans une ville comme Marseille. Mais plus tard, ce langage fut modifié, et ces messieurs s'alarmèrent tout de bon. Enfin, à dix heures et demie, il fallut prendre un parti ; une voiture fut amenée dans le vestibule de l'hôtel, et une demi-heure après on la vit sortir. C'est alors qu'un mouvement électrique se produisit dans la foule ; cette voiture, dans laquelle devait se trouver M. de Bourmont, fut poursuivie par un immense houra d'imprécations, dans lequel on distinguait seulement ce cri : *A bas le traître !*

La force armée eut toutes les peines du monde à protéger la voiture qui se dirigeait vers les quais, par la rue Thiers ; partout sur son passage s'entassait la foule, partout elle recueillait les mêmes cris et les mêmes imprécations. Cette scène faisait un frappant contraste avec ces paroles qu'on avait lues le matin dans la *Gazette du Midi* : « *L'appartement de M. le maréchal ne désemplissait pas de visiteurs, ET LES MARQUES LES MOINS ÉQUIVOQUES DE SYMPATHIE ET DE RESPECT ONT PARTOUT SALUÉ SON PASSAGE.* » Ce cortège improvisé par la justice populaire ne s'est arrêté qu'au pont-levis de la Place-aux-Huiles, qu'il n'a pu dépasser parce qu'on avait eu soin de hisser le pont et que la troupe en avait promptement entouré les approches.

On a su, ce matin seulement, que M. de Bourmont ne se trouvait pas dans la voiture qui a fait le trajet dont nous venons de parler. M. de Bourmont, à l'insu même des agents de l'autorité, avait cru devoir rester dans l'hôtel, qu'il n'a quitté que vers minuit, après la fermeture des cafés, et lorsque la foule s'était entièrement écoulée. Son fils et trois personnes de ses amis occupaient la voiture ; un de ces messieurs, pour faire prendre le change au rassemblement, avait revêtu une partie des habits qu'avait portés M. de Bourmont dans la journée.

Nous regrettons d'avoir à ajouter que, dans la rue Thiers, une grêle de projectiles ont été lancés contre la voiture, dont l'un a atteint M. César de Bourmont à la tête, et lui a fait une blessure heureusement peu dangereuse, bien qu'elle ait occasionné un long épanchement de sang. M. César de Bourmont a reçu à bord du paquebot les soins de M. le docteur Ravel.

Voilà l'histoire de cette soirée ; la *Gazette du Midi* a voulu, hier matin, travestir une manifestation populaire aussi éclatante en réduisant un concours immense de personnes de toutes les classes, unanimes dans leurs sentiments, à un groupe de *malveillants mêlés à la foule, qui était venue saluer UNE GRANDE GLOIRE MILITAIRE*. La ville entière appréciera la bonne foi et la véracité de ce journal. C'est la *Gazette* qui, par ses forfanteries, a provoqué l'éclat dont elle cherche vainement à atténuer les effets ; c'est sur elle que doit retomber la responsabilité de la leçon que vient de recevoir son parti. Elle a voulu pousser la population de Marseille, qu'elle calomniait dans ses instincts politiques, à insulter la révolution de juillet par une ovation décernée à la personne de son plus grand ennemi ; elle avait pris sur elle de rappeler que M. de Bourmont était le vainqueur d'Alger ; Marseille n'a voulu voir en lui que l'homme qui livra les plans de la bataille de Waterloo aux Anglais, que Napoléon a flétri de son ordre du jour du 16 juin 1815, et qui était venu naguère, à la suite d'une princesse aventurière, exciter des provinces françaises à la guerre civile. Vous avez semé le scandale, recueillez-en les fruits.

ARMÉE D'AFRIQUE.

Voici les promotions faites à l'occasion de l'expédition de Medeah ; on y a oublié bien des officiers qui se sont distingués. Les tirailleurs de Vincennes y figurent à peine.

Au grade de lieutenant-général : MM. le comte de Lahitte, le vicomte de Rumigny.

Au grade de maréchal-de-camp : MM. les colonels Rambaud, du 48^e de ligne ; Gueswiller, du 23^e ; Changarnier, du 2^e léger ; de Bellonnet, du génie, directeur des fortifications à Alger ; Lepays de Burjolly, du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique ; de Lamoricière, des zouaves.

Au grade de colonel : MM. Charon, du génie ; Leblond, du 48^e de ligne, Drolenveaux, du 2^e léger ; Delatorre, du 17^e ; Korte, du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.

Anatole avait-il une mauvaise nouvelle à apprendre, c'était toujours Bremon qui venait la lui annoncer le premier ; il arrivait même qu'il lui révélait quelquefois, avec une sorte de volupté atroce, ces coups de langue lancés par derrière, ces propos acérés, ces fugitives calomnies, conséquence de la légèreté des hommes dont nous sommes tous les objets à notre insu et que les lâches seuls rapportent presque toujours en les enveloppant ; car, si chacun savait ce qu'un autre peut dire sur son compte, il y aurait péril pour le lien social, à moins que la société n'en vint à se régénérer elle-même par le poignard. Un indifférent, une simple connaissance ne se serait jamais permis de redire à Anatole les plus inoffensifs de ces mots imprudents. Bremon, lui, pensait apparemment que l'intimité lui donnait le droit d'en chagriner incessamment son ami ; de sorte qu'il était parvenu peu à peu à l'isoler, par le soupçon et par une sourde rancune, d'une foule de gens avec lesquels il avait bien vécu jusqu'alors.

Quant aux expressions malhonnêtes, Bremon ne s'en faisait pas faute.

— Quelle diable de redingote as-tu là, mon cher ami ? disait-il. Tu ressembles à un sac ; elle te fait bossu.

— Ah ! tu viens de faire un cuir, c'est le troisième d'aujourd'hui ; quand nous serons à dix, nous ferons une croix.

— Comment as-tu laissé échapper cette expression devant M^{lle} E... qui est si instruite et si rusée ? Elle s'est moquée de toi, vrai, parole d'honneur !

— Ah ! par exemple, ton feuilleton sur la petite Flora, la danseuse, est bien mauvais, mon brave. Au cercle, on l'a trouvé détestable tout d'une voix ; c'est un triste début. Décidément, tu n'es pas né pour écrire. Que tu es heureux de n'avoir pas à faire ressource de tes talents de littérateur !

C'était un déboire sans fin. Un jour enfin Anatole eut avec un jeune homme, dans un endroit écarté, une discussion assez vive sur un sujet frivole, en présence du seul Bremon. L'affaire ne devait raisonnablement avoir aucune suite fâcheuse ; on s'était quitté sans irritation de part et d'autre, et tout le monde devait ignorer ce qui s'était passé. Mais Bremon crut que l'honneur de son ami était engagé dans ce débat. Il fit si bien, en bavardant à tort et à tra-

Au grade de lieutenant-colonel : M. Perchain, chef d'escadron d'artillerie ; MM. les chefs de bataillon Chesnon, de Champmorin, du Jarrossey, du 58^e de ligne ; Regnault, des zouaves ; Grosbon, des tirailleurs ; Levaillant, du 2^e léger ; Cavaignac, du 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; Crebusson, commandant les escadrons du 1^{er} de chasseurs détachés en Algérie ; Poiret, commandant le train des équipages en Algérie.

Au grade de chef de bataillon ou d'escadron : MM. de Grény, capitaine d'état-major de première classe ; Poullain-Sainte-Foix, capitaine en premier à la 4^e batterie du 14^e régiment d'artillerie ; de Montfort, capitaine du génie ; Ulrich, capitaine au bataillon de tirailleurs ; Jamin, capitaine d'infanterie, officier d'ordonnance du roi ; Delalogue, capitaine au 48^e de ligne ; Ladmirault, id. au corps des zouaves ; Blangini, id. aux escadrons du 1^{er} de chasseurs détachés en Algérie ; Courby de Cognard, capitaine aux escadrons détachés en Algérie ; Genestet-Planchol, capitaine adjutant-major au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique ; Alart, capitaine en premier, commandant la 6^e compagnie du train des équipages à Oran ; Lavertu, capitaine en premier, commandant la 1^{re} compagnie à Philippeville.

A treize emplois de capitaine : MM. Bossu, lieutenant en premier à la 4^e batterie du 12^e régiment d'artillerie ; Dautier, lieutenant au corps des zouaves ; Demesse, lieutenant au 48^e de ligne ; Porion, lieutenant au 2^e léger ; de Bonnat-Maurelhant-Polhès, id. ; Dorlodot des Essarts, lieutenant au 17^e léger ; Crignon, lieutenant au bataillon des tirailleurs ; Babin, lieutenant au 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; Lepoitevin, lieutenant aux zouaves ; Fabrègue, lieutenant au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique ; Mas-Latrie, id. ; Albertini, id. ; Cantiget, lieutenant en premier à la 7^e compagnie du train des équipages.

A vingt emplois de lieutenant : MM. Adrian, sous-lieutenant au 23^e de ligne ; Fraboulet de Kerledec, sous-lieutenant au 41^e de ligne ; Biot, sous-lieutenant au 48^e de ligne ; de Goyon de Beaucorps, sous-lieutenant au 2^e léger ; Petit-Dervoise, sous-lieutenant, id. ; Fournel, id. ; Kellermann, sous-lieutenant au 17^e léger ; Baudot, id. ; Deflandre, sous-lieutenant au 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; Blaise, sous-lieutenant au corps des zouaves ; Mayard, id. ; Pellé, id. ; Lafortest, sous-lieutenant au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique ; Bourgard de Frontville, id. ; Bonet, id. ; Millet, sous-lieutenant à la 4^e compagnie des équipages ; Pinson, id. ; Pinaire, sous-lieutenant à la 7^e compagnie ; Ducelier, sous-lieutenant à la 9^e compagnie ; Guth, id.

A trente-deux emplois de sous-lieutenant : MM. Couchot, adjudant-sous-officier au 23^e de ligne ; Laussat, id. au 24^e ; Mattès, sergent-major au bataillon de tirailleurs ; Thomas, id. à la légion étrangère ; Dedieu, id. au 41^e de ligne ; Buron, adjudant-sous-officier au 23^e de ligne ; Marie, sergent-major aux zouaves ; Choisy, adjudant-sous-officier au 2^e léger ; Ravon, id. ; Guilhem, sergent-major au 2^e léger ; Esmeu, id. ; Fauchey, sergent-major au 15^e léger ; Wolf, adjudant-sous-officier au 15^e léger ; Rinolfi, sergent au 17^e léger ; Caord, adjudant-sous-officier au 17^e léger ; Hugues, sergent-major id. ; Jacquelin, id. au 2^e bataillon d'Afrique ; Jeanningros, sergent-major aux zouaves ; Escalon, id. ; Vallambres, id. ; d'Harcourt, sergent-fourrier aux zouaves ; Martin, maréchal-des-logis au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique ; Dervieux-Duvillars, id. ; Berthieux, maréchal-des-logis aux escadrons du 14^e de chasseurs détachés en Afrique ; Letonnellier de Breuil, maréchal-des-logis au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique ; Nourisson, sous-officier dans les compagnies du train détachées en Algérie ; Tremblais, id. ; Vivas, id. ; Lemoine, id. ; Chante-reau, id. ; Delacroix, id. ; id.

Chronique Lyonnaise.

Le maire de la ville de Lyon, informé par M. le général commandant-supérieur de l'artillerie de la 7^e division militaire, que le tir du canon doit, à partir du 15 de ce mois, s'exécuter au Grand-Camp les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à cinq heures et demie du matin, et, en cas de mauvais temps, à midi, donne avis que le tir aura lieu dans la direction du Rhône, et que des mesures sont prises pour éviter des accidents ; que demi-heure avant le commencement de cet exercice les habitants en seront avertis par un premier coup de canon tiré à poudre, et par un second également à poudre pour annoncer l'arrivée de la troupe qui devra l'exécuter.

En outre, pendant toute la durée du feu, un pavillon rouge demeurera hissé au haut de la butte, afin de prévenir les habitants de s'abstenir de passer dans la direction du tir. — Le cadavre retiré des eaux de la Saône le 10 courant

vers, qu'Anatole se vit contraint de demander réparation à l'étranger d'une insulte que dans sa conscience il sentait bien ne pas avoir reçue. Son scélérat d'ami l'avait placé dans cette alternative cruelle d'une tache pour sa réputation ou d'un duel. Il se battit.

On pense bien que Bremon devait être naturellement un des deux témoins d'Anatole. Qu'il était beau ! qu'il se montra empressé, ce jour-là ! C'est lui qui régla tout, c'est lui qui chargea les pistolets, montrant au préalable à l'assistance les balles qu'il y introduisit, et qui décida du nombre de coups qu'on devait tirer, de la distance où se placeraient les combattants.

Il faut qu'on sache que Bremon était le brave des braves, un enragé enfin ; il n'avait eu rien moins que cinq à six affaires personnelles dans sa vie, duels anodins, il est vrai, et dont il n'était jamais rien résulté de fatal pour lui ni pour ses adversaires ; mais il avait été témoin deux ou trois fois, et dans ce cas-là, il arrivait toujours qu'on rapportait un cadavre à la ville. C'est que Bremon ne savait pas marchander quand il s'agissait de l'honneur de ses amis ; on pouvait dire qu'alors il poussait le dévouement jusqu'à se montrer plus exigeant que pour lui-même.

Après qu'Anatole et son antagoniste eurent tiré chacun un coup de pistolet sans s'atteindre, les personnes présentes voulurent mettre fin au combat ; mais Bremon protesta contre cette intervention pacifique. Selon lui, l'honneur n'était pas satisfait. Le duel recommença.

Mais cette fois les deux adversaires ne se manquèrent pas, ils tombèrent en même temps, l'un blessé au genou, l'autre, c'était Anatole, frappé d'une balle dans la poitrine.

On fit avancer une voiture pour le malheureux jeune homme, et après s'être aidé à le porter sur son lit, Bremon dit à quelqu'un : — C'est fâcheux ; mais il faut avouer que ce sont deux jolis coups de pistolet.

Le lendemain Anatole était à la mort. Bremon, ayant appris du médecin que le blessé, qui avait conservé toutes ses facultés d'esprit, n'avait plus qu'une heure à vivre, s'empressa de l'instruire de sa situation.

— Je ne veux pas, dit-il, qu'un autre que moi lui fasse savoir qu'il est perdu sans ressource.

Quand Anatole eut rendu le dernier soupir, Bremon éclata

a été reconnu pour celui du nommé Louis Favier, âgé de 28 à 30 ans, garçon boulanger, né à Montluel (Ain).

— Avant-hier matin la police de sûreté a arrêté le nommé Benjamin Dast, horloger, demeurant rue Bourgehanin, n° 13, sous la prévention d'escroquerie.

Cet industriel s'était momentanément établi à Charly, où il avait su capter la confiance des habitants.

Un jour il partit furtivement de Charly, emportant les montres qui lui avaient été confiées, et quelque temps après, par une effronterie que l'on ne peut qualifier, il écrivit d'un pays voisin à M. le curé de Charly, le priant d'annoncer à son prône que les personnes qui lui avaient confié des montres n'auraient qu'à se rendre le 24 juin, jour de la Saint-Jean, chez le sieur V....., aubergiste, place des Jacobins; qu'une caisse renfermant leurs montres y serait déposée.

M. le curé et plusieurs de ses paroissiens se sont rendus, le jour fixé, au rendez-vous indiqué, pour y éprouver une cruelle déception: aucune caisse contenant des objets d'horlogerie n'avait été remise à l'aubergiste étonné du pèlerinage dont son établissement était le but.

— Jeudi matin, 8 juillet, un déplorable événement a eu lieu aux mines de houille de Sainte-Foy-l'Argentière. Trois ouvriers descendaient dans une benne pour aller travailler dans la mine, lorsque, arrivant près de l'entrée en galerie, la benne s'est posée ou accrochée sur les inégalités des parois du puits, et, en se détachant, a donné à la corde une secousse qui en a occasionné la rupture; ces trois malheureux ont été précipités au fond du puisard, d'environ cinquante pieds de hauteur. M. l'ingénieur des mines du département du Rhône, qui se trouvait près du puits lors de cet événement, s'est empressé de descendre dans la mine pour leur porter secours; mais deux étaient morts sur le coup, et le troisième, remonté vivant et en pleine connaissance, n'a survécu que quelques heures.

La corde cassée avait fait toute la nuit, jusqu'au voyage précédent, un service régulier d'épuisement avec une benne contenant un poids d'eau quatre fois aussi considérable que celui des trois victimes.

— On lit dans le *Patriote de l'Ain*:

« Un inconstant de village, le sieur Jean..., de Chevillard (Ain), au mépris de la foi jurée, oubliant ses serments, de doux entretiens, des promenades solitaires, et la promesse formelle d'un hymen qui devait régulariser une foule de petits accidents plus ou moins canoniques, se disposait à donner sa main à une jeune fille qui lui avait fait oublier complètement ses premières amours, et samedi dernier il se mettait en devoir de s'approcher du tribunal de la pénitence, pour que rien ne s'opposât à l'union qu'il projetait, lorsque notre Ariane délaissée, qui n'est pas d'humeur pleureuse, ayant atteint son infidèle au moment où il se glissait dans la niche du confessionnal, lui a distribué, à l'aide d'un petit banc dont elle s'était armée, une si rude volée, que les assistants, le prêtre et le patient se sont tous spontanément mis à genoux devant la terrible amazone, dont le bras paraissait infatigable; mais à toutes les suppliques qui lui étaient adressées, elle répétait avec une énergie éroissante: « Dis-donc, *queux*, me prins-tou por ouna bêtieu? » et comme le banc fonctionnait aussi vite que la langue, le malheureux galant s'est empressé de jurer, du meilleur de son cœur, qu'il était prêt à l'épouser si elle voulait finir son cruel exercice; M. le curé pris pour témoin Mariane a posé son banc, montré le poing deux ou trois fois et offert son bras robuste à l'infidèle qui avait besoin de ce secours. Toutefois l'état douloureux de Jean..... ne lui permettra pas de répondre aux emprochements de son amoureuse avant la quinzaine; les docteurs prétendent même qu'il pourrait y avoir incapacité de travail pendant plus de vingt jours! »

CAISSE D'ÉPARGNE DE LYON.

Dimanche 12 juillet 1840.

789 versements.....	37,459 f.
158 remboursements.....	33,270
75 nouveaux livrets.	

en sanglots; il embrassa convulsivement le corps de son ami. Puis, dans son désespoir, voulant conserver quelques légers souvenirs d'une liaison si chère, il s'empara de la montre plate d'Anatole, ornée de sa chaîne; il couvrit de baisers ce bijou, puis il se le passa au cou, et glissa, en versant d'abondantes larmes, le Bréguet de 500 f. dans son gousset. Pour mieux se rappeler encore un jour si fatal, il prit son courage et sa constance à deux mains, et il prit pour son compte la belle épingle à diamant qui tenait encore à la chemise ensanglantée d'Anatole. Ensuite il partit.

Il courut s'enfermer chez lui pour écrire une longue oraison funèbre, qu'il lut au bord de la tombe de son ami.

On fut très-touché de voir Bremon, vêtu de noir de la tête aux pieds, prononcer son discours avec une douloureuse émotion et un mouchoir blanc à la main.

Si quelqu'un eût examiné de près ce mouchoir de fine batiste, il y aurait sans doute reconnu, brodées dans un coin, les initiales du défunt.

Quant aux journaux du crû, ils s'empressèrent d'accueillir dans leurs colonnes l'oraison funèbre d'Anatole, composée par Bremon; et les publicistes y ajoutèrent des *en tête* et des *en queue*, à la sollicitation pressante de leurs propriétaires-gérants responsables, dans lesquels ils glorifièrent à l'envi la sainte amitié en phrases plus ou moins emphatiques.

— Je ne me consolerais jamais, disait Bremon, de n'être pas assez riche pour élever à mon pauvre ami un mausolée digne de lui et de moi, sur lequel j'aurais fait graver en lettres d'or cette inscription aussi simple que touchante:

CI GIT

ANATOLE DEVILLE.

L'AMITIÉ INCONSOLABLE.

LUI A ÉLEVÉ CE TOMBEAU.

Mais, ajoutait-il, il vivra éternellement dans mon cœur désolé: avec ça que j'aurais bien voulu qu'il eût fait un petit bout de testament en ma faveur.

Voilà comme Bremon interprétait ce mot: amitié! Je sais bon nombre de gens qui ne s'en font pas une autre idée. L'amitié à ses fanfarons et ses tyrans, comme elle à ses dupes et ses martyrs.

X. (*Sémaphore*.)

Paris, le 11 juillet 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On sait qu'un banquet réformiste pour lequel plus de deux mille souscripteurs s'étaient déjà fait inscrire devait avoir lieu le 14 de ce mois. M. le préfet de police a fait signifier hier au restaurateur dont les salons et les jardins avaient été loués, qu'il eût à fermer, le 14, les portes de son établissement aux convives qui devaient s'y réunir. Ainsi donc, voilà le ministère du 1^{er} mars qui commence à se déclarer contre les manifestations réformistes.

Nous ne savons pas si la décision de M. le préfet de police sera ratifiée par M. le ministre de l'intérieur; mais ce que nous pouvons dire, c'est que le banquet aura lieu. Il ne manquera pas à Paris de locaux très-vastes appartenant à des particuliers et où l'œil de la police n'a pas le droit de pénétrer, et c'est là que le parti radical, si le pouvoir ne revient pas sur une décision aussi absurde que puérile, tiendra, le 14 juillet, sa réunion.

Au surplus, cette guerre qu'on semble vouloir faire aux réformistes n'aura d'autre résultat que de les convaincre davantage de la bonté de leur cause et de la nécessité de persister dans leurs efforts. Le mouvement imprimé par Paris se propage rapidement partout. M. Arago a reçu aujourd'hui une invitation pour un banquet qui doit avoir lieu prochainement à Limoges et auquel dix départements voisins de la Haute-Vienne enverront des représentants. Tentera-t-on d'empêcher aussi le banquet de Limoges comme on veut en ce moment empêcher celui du 8^e arrondissement?

— M. Dupin s'est permis jeudi soir, dans les salons de M. le ministre de l'intérieur, une plaisanterie qui a soulevé contre lui toute la pairie. On parlait devant lui de l'esprit d'hostilité de la chambre des pairs, et pour mieux caractériser cet esprit, on disait que la chambre des pairs *montrait les dents*. « La chambre des pairs montrer les dents! s'écria M. Dupin; allons donc, c'est impossible. Est-ce que les pairs ont encore des dents? »

On dit que depuis lors le caustique M. Dupin a été mordu par plus d'un législateur du Luxembourg.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 11 JUILLET 1840.

Les premières affaires à Tortoni annonçaient une forte tendance à la baisse. On a d'abord offert à 85 87 1/2, puis à 85 et à 80, sans qu'il ait été fait d'opérations à ce cours, mais à 85 75. Il y a eu des ventes très-fortes, et au moment de l'ouverture la rente était encore à ce prix.

Au parquet, elle a ouvert à 85 70, et jusqu'à 2 heures 1/2 elle a peu varié. Il y a eu ensuite une assez forte réaction en hausse; le 3 est remonté à 85 90 et a fermé au parquet à 85 85. A 4 heures, il était à 85 95; la cause de la baisse était la déclaration faite par le ministre des finances, à la chambre des pairs, que le gouvernement n'avait nullement renoncé à la conversion.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 10 juillet.

La chambre des pairs a adopté aujourd'hui le budget des dépenses pour l'exercice 1841, à la majorité de 109 voix contre 12. Sur le chapitre des affaires étrangères, M. le comte de Tascher a réclamé en faveur de la ville libre de Cracovie. M. le président du conseil a donné à ce sujet des explications à la chambre et déclaré que le cabinet du 1^{er} mars persistait dans les protestations antérieurement adressées par le gouvernement français aux puissances protectrices.

Une interpellation de MM. de Tascher et Mounier, relative à l'affaire des juifs de Damas, a fourni à M. le président du conseil l'occasion de déclarer que, d'après les informations reçues jusqu'à ce jour, le gouvernement n'avait aucun reproche à faire au consul français.

M. le président du conseil a déclaré que le différend survenu entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et le royaume de Naples venait, sous la médiation de la France, d'arriver à son terme. Hier le ministère a reçu les signatures des ambassadeurs anglais et napolitain.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 11 juillet.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à la suppression des juges-suppléants près le tribunal de première instance de la Seine et à l'augmentation du personnel de ce tribunal.

M. BASTARD: Si je monte à cette tribune, c'est pour essayer de donner une nouvelle force aux idées qui vous ont été présentées par le rapporteur de la commission. Nous ne craignons pas de dire que le plus grand nombre de nos magistrats reconnaissent l'utilité d'un stage judiciaire constitué de la manière que votre commission l'a proposé. Je ne veux pas vous rappeler combien il est essentiel de posséder sur les premières limites du sanctuaire de la justice une école pratique où se forment à l'exercice de la jurisprudence ceux qui sont appelés à en occuper les premiers emplois; je dois seulement dire qu'il est peu de lois qui méritent, autant que celle-ci, d'être sérieusement discutée par l'un et l'autre corps législatif. Je dois surtout répondre à des objections fâcheuses, à des imputations injustes qui ont été opposées aux arguments de votre commission. On a dit que nous voulions faciliter l'entrée des charges judiciaires à de jeunes protégés; on a même parlé d'avantages que nous voulions nous assurer par les amendements présentés. Ce que nous voulons, c'est assurer l'éducation magistrale de ceux qui sont appelés à rendre la justice et former d'honorables successeurs aux illustres magistrats qui honorent en ce moment notre barreau.

Nous sommes loin de nous opposer aux progrès qui peuvent être apportés dans l'organisation de nos tribunaux; autant que qui que ce soit, nous en appelons de tous nos vœux l'amélioration la plus complète et la plus prompte; mais il ne faut pas, par trop de hâte, compromettre la loi qui vous est présentée, car elle a besoin d'amendements.

Tous les juges-suppléants ne sont pas, comme on vous les a représentés, des jeunes gens imberbes et incapables; tous ont l'âge exigé par la loi et l'expérience nécessaire pour leurs hautes fonctions.

L'orateur, après avoir développé quelques autres arguments, conclut à l'adoption du projet amendé par la commission.

M. D'ARGOUT: Je suis fort peu compétent dans la question

que la chambre discute; aussi je ne prends la parole que pour exprimer des doutes et chercher à m'éclairer moi-même. Je voudrais que chacun de nous pût appuyer son vote sur une ample connaissance de la question; malheureusement cela a lieu assez rarement dans nos corps législatifs, où il arrive le plus souvent que la commission seule connaît profondément la matière en discussion. Il s'agit aujourd'hui d'une loi de magistrature, et parmi ceux qui siègent dans cette enceinte, tous n'ont pas acquis leur illustration dans la carrière du barreau, tous ne sont pas à même de comprendre la question. Leur embarras ne doit-il pas s'augmenter en voyant les dissentiments qui partagent les opinions les plus compétentes? Tels sont d'avis d'adopter la suppression des juges-suppléants, tels ont pensé qu'il n'était ni utile ni sage de prononcer cette suppression.

Je voudrais savoir pourquoi votre commission, après avoir reconnu l'urgence d'augmenter le nombre des juges d'instruction, afin d'arriver à diminuer l'encombrement des prisons et à retenir moins long-temps les prévenus, je demande donc pourquoi votre commission sollicite avec tant de force l'ajournement d'une loi qui assure des résultats dont elle sent toute l'urgence.

Le principal argument de la commission m'a semblé s'appuyer sur l'assimilation de la suppléance à un noviciat; mais il me semble aussi que, par la nature même de leur institution, les juges-suppléants sont appelés à suppléer; or, s'ils sont capables de suppléer, ils sont réellement juges eux-mêmes. Il ne faut donc plus parler de noviciat, ou bien, si les juges-suppléants ne sont dignes que d'être novices, comment pourront-ils exercer avec succès des fonctions supérieures?

M. D'ARGOUT répond aux arguments présentés par M. de Bastard au nom de la commission et conclut en votant pour le projet du gouvernement.

M. LAPLAGNE BARRIS demande la parole, et, réfutant les arguments de M. d'Argout, soutient le travail de la commission. Il est 4 heures; la séance continue.

On lit dans l'*Emancipation de Toulouse*:

Cabrera est arrivé hier soir, à neuf heures, dans notre ville, venant de Perpignan. Il est descendu à l'hôtel du Grand-Soleil, où il a passé la nuit. Un jeune brigadier qui avait commandé pour don Carlos la province de Murcie, un aide-de-camp, Catalan d'origine, et un officier de gendarmerie l'accompagnent.

Ce chef, dont le nom jouit d'une si hideuse célébrité, est un jeune homme de 32 ans environ. Sa figure porte l'empreinte des souffrances qu'il a endurées dans ces derniers temps et son timbre de voix est rauque; mais un regard ardent et dur galvanise cette physionomie éteinte. Il boite en ce moment par suite de quelque blessure et ne peut marcher qu'en se tenant courbé. Sa tenue, quoique recherchée, n'a rien d'extraordinaire. Il portait un habit bourgeois sur un gilet d'uniforme en casimir blanc, avec deux rangs de petits boutons au chiffre de don Carlos, et avait le chef recouvert du berret blanc aussi avec un long gland noir. Voilà, d'après un coup-d'œil jeté à la hâte, ce que c'est que don Ramon, comme le nommaient plusieurs carlistes qui étaient là.

Aussitôt qu'il a été arrivé, les hauts personnages de notre parti légitimiste et quelques carlistes espagnols marqués en résidence à Toulouse ont sollicité la faveur d'être admis en sa présence; mais tous ne l'ont pas obtenue.

Les privilégiés avaient été désignés d'avance par lui-même, et l'aide-de-camp les introduisait au fur et à mesure. Parmi ces derniers, on a remarqué le marquis de Villapalma, le comte de Castellar, don Fenulla, ainsi que M. le marquis d'Hautpoul, lequel, par l'effet d'une ingratitude inqualifiable, n'aurait pas obtenu un accueil très-empressé; enfin plusieurs de nos jeunes gens ayant servi en qualité d'officiers dans les bandes de l'absolutisme. Cabrera a serré la main à ces derniers. Quoique malade et exténué, il n'a dû se coucher que fort tard, car à minuit il avait encore des visites.

Voici ce qu'on lit dans le *Temps* relativement au remplacement de M. le vice-amiral Baudin par M. de Mackau:

On se préoccupait beaucoup ce soir du remplacement de l'amiral Baudin, qui aurait résigné son commandement de l'expédition de Buenos-Ayres, par suite de difficultés survenues entre lui et le gouvernement. L'amiral de Mackau serait nommé à sa place et partirait le 13 de ce mois. Nous ne sommes pas surpris quant à nous de cet incident; nous savions dès long-temps que l'amiral Baudin ne se résignerait pas à subir toutes les conditions qu'on voudrait lui imposer, et qu'il tiendrait surtout à l'accomplissement de celles auxquelles il avait subordonné son acceptation dès les premières ouvertures qui lui avaient été faites.

Nous ajouterons à cela que ce n'est pas M. Armand Lefebvre, mais bien M. Charles Lefebvre de Bécourt, attaché au ministère des affaires étrangères, qui a été destiné à partir avec l'expédition de la Plata.

Extérieur.

ANGLETERRE. — La conférence de Londres sur les affaires d'Orient semble toucher à sa fin. M. de Brunow se relâche de son activité; la froideur entre le cabinet anglais et la Russie s'accroît tous les jours. Lord Palmerston, dont le mauvais vouloir contre la France est loin d'avoir disparu, a cependant modifié les opinions qu'il avait manifestées contre nous à propos de la question d'Orient.

Parmi les dentistes qui s'occupent du remplacement des dents, nous citerons en première ligne M. Didier, médecin-dentiste breveté du roi. Cet artiste, dont les ouvrages, déjà admis à plusieurs expositions, lui ont valu un brevet, une médaille d'honneur et plusieurs mentions honorables, vient encore de faire subir à ses dents et râteliers artificiels des perfectionnements qui non-seulement leur donnent une ressemblance parfaite avec la nature, mais les rendent aussi, par leur grande solidité, précieuses pour la mastication. Son adresse, place du Palais-Royal, n° 225, à Paris.

AVIS.—MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 juillet 1840 sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 11 JUILLET.

Trois pour cent	85 60
Cinq pour cent	118
Quatre pour cent	107 25
Actions de la banque	201

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITZIEZ.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1397) *Etude de M^e Pouzon, huissier à Lyon.*
Le jeudi seize juillet courant, à dix heures du matin, sur la place des Minimes de cette ville, il sera procédé à la vente forcée des objets suivants: commode, buffet de salle, armoire, garde-manger, horloge, chaises, et 600 kilogrammes de coton blanc pour la fabrication des ouates. — Au comptant.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE DE LA GERBE, 14.
A vendre.
UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, située en la commune de Chazay-d'Azergues, composée de maison d'habitation avec jardin attenant, le tout clos de murs.
S'adresser, sur les lieux, à M. Denis Rimbouurg, et à M^e Morand, notaire. (202)

(201) *MÊME ÉTUDE.*
A vendre à 5 p. 0/0 de revenu et au prix de 32,000 fr.
UNE MAISON DE CAMPAGNE située à moins d'une heure de Lyon.
Pour de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Morand.

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.
A vendre.
UNE PETITE PROPRIÉTÉ située à Irigny, au centre du village, à une demi-heure de Saint-Genis-Laval, composée de maison d'habitation, grangeage, avec puits et boutasse, et d'un clos de 77 ares 58 centiares en vigne et pré, planté d'arbres à fruits et entouré de murs garnis d'espaliers.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Duguey, notaire à Lyon. (151)

ANNONCES DIVERSES.

(8506) *A vendre.*
UN BATIMENT EN BOIS de forme circulaire, ayant 30 mètres de circonférence (soit 10 mètres de diamètre), avec les châssis vitrés qui en dépendent.
S'adresser rue Masson, impasse Pitrat.

(8504) *A vendre de suite.*
UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé et éclairé au gaz, rue Célus, n^o 4, près la barrière Saint-Laurent, montée du Boulevard, à la Croix-Rousse. S'y adresser.

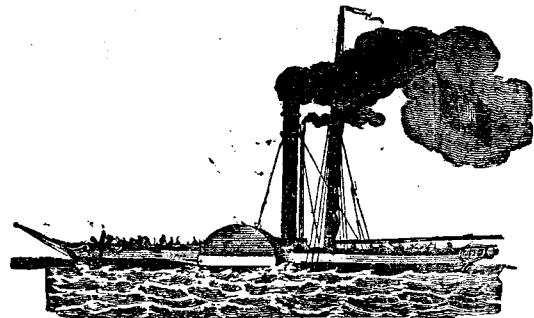
(8509) *A vendre.*
UN TRÈS-BEAU CHEVAL du Mecklenbourg, âgé de six ans.
S'adresser rue Saint-Joseph, n^o 6.

(8460) *A vendre pour entrer en jouissance de suite.*
UN FONDS DE CAFÉ très-ancien, pourvu d'une nombreuse clientèle, situé près de l'Hôtel-de-Ville. On donnera toutes facilités pour le paiement.
S'adresser à M. Augros, rue Mulet, n^o 6, au 1^{er}.

(8517) *A vendre.*
UN CABRIOLET à quatre roues, en très-bon état.
S'adresser rue Saint-Joseph, 6.

(8516) *A vendre.*
CHIENNE D'ARRÊT de premier ordre, parfaitement dressée pour la plaine, le marais et le bois, âgée de trois ans.
S'adresser à M. Pierre Gacon, à Villeurbanne, près de la nouvelle église, quartier des maisons neuves.

(8501) *A vendre ou à louer.*
L'ÉTABLISSEMENT DU JARDIN NAUTIQUE, Situé chemin du Sacré-Cœur, à l'extrémité de la rue Moncey, à la Guillotière.
Cet établissement se compose de belles plantations pour la promenade, de vastes bassins avec douze nacelles pour la promenade sur l'eau et pour des jeux nautiques, de constructions pour café, habitation, hangar, etc., etc.; d'une machine hydraulique avec son manège, et enfin d'emplacements pour danses et jeux de toute espèce.
Il y a un très-long bail.
S'adresser audit établissement.



BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.
BAISSE DE PRIX.

Pour AVIGNON. — 1^{er}, 20 f. — 2^{es}, 12 f.
Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.
Les bureaux sont place de la Charité, n^o 12, et quai de Retz, n^o 45. (7381)

BANQUE DE PRÉVOYANCE LYONNAISE.
COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE,
OPÉRANT DANS TOUTE LA FRANCE.
DOTS SANS CONDITION DE MARIAGE.

AVIS.

Plusieurs Compagnies d'Assurances mutuelles sur la Vie, dont le siège est à Paris, obtiennent quelques succès au moyen de l'exagération des produits de l'association dotale sans condition de mariage; la Banque de Prévoyance lyonnaise croit devoir prémunir le public contre leurs promesses illusoire et mensongères.

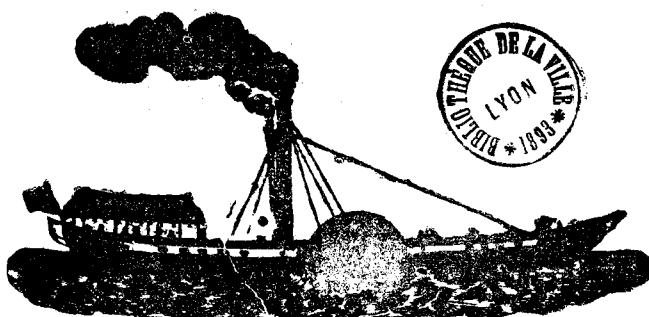
La Banque de Prévoyance lyonnaise fait espérer à vingt-un ans :
5,000 fr. pour 1,000 fr. versés à la naissance ;
3,500 fr. pour vingt-une annuités de 51 fr. 75 c. ;
3,500 fr. pour une économie de 25 c. par jour.
Ces produits sont seuls véritables; en les doublant, les Compagnies parisiennes séduisent les pères de famille et les trompent sciemment.
La Banque de Prévoyance lyonnaise réprouve de semblables moyens de succès.

Les Compagnies parisiennes font espérer à dix-neuf et vingt-un ans :
12,000 fr. pour 1,000 fr. versés à la naissance ;
7,500 fr. pour vingt-une annuités de 51 fr. 75 c. ;
10 à 12,000 fr. pour une économie de 25 c. par jour.
Aucune Compagnie ne pourrait mettre au jour les éléments de semblables bénéfices. Les lois de la mortalité et la production des intérêts capitalisés lui donneraient le démenti le plus formel.

On peut prendre connaissance à l'Administration de la Banque de Prévoyance lyonnaise des documents authentiques qui servent de base aux calculs des assurances sur la vie, et d'où résulte la preuve évidente que l'exagération des produits promis par les Compagnies parisiennes a pour but coupable d'abuser de la crédulité des pères de famille.

Prospectus et renseignements sur les autres combinaisons de la Banque de Prévoyance lyonnaise dans le local de l'Administration, quai de Retz, 43, à Lyon. (7396)

(8512) *A louer de suite,*
A ST-ÉTIENNE, AU CENTRE DE LA VILLE, SUR LA PLACE ROYALE.
Vaste magasin au rez-de-chaussée, avec appartement au premier étage, et escalier de communication intérieur et extérieur; cave et grenier.
Ce local est heureusement situé pour un magasin de nouveautés. Il était très-achalandé en mercerie et se trouve vacant par suite d'incendie; il sera fraîchement réparé au gré des preneurs.
S'adresser, à St-Etienne, place Royale, n^o 3, au portier.



MM. BONNARDEL FRÈRES ET FOUR, PROPRIÉTAIRES
DES DEUX SUPERBES
BATEAUX A VAPEUR
Crocodile et Marsouin,
Donnent avis que leur bateau *Crocodile* partira pour VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES, du quai de la Charité, en face la place Grotier, Mardi 14 juillet, à 4 heures du matin.

IL PRENDRA VOYAGEURS ET MARCHANDISES.
Ces bateaux, qui sont neufs et d'une marche bien supérieure, ne laissent rien à désirer sous tous les rapports.
PRIX DES PLACES POUR AVIGNON ET BEAUCAIRE :
Premières, 20 fr. — Secondes, 12 fr.
Les bureaux sont quai de l'Arsenal et rue Sala, 2. (7410)

VOITURES A SIX ROUES.
L'administration des Courriers du Commerce a l'honneur de prévenir le public que le départ pour Paris des voitures à six roues, annoncé pour le 15 du courant, sera retardé pour cause d'achèvement des accessoires des voitures construites à Paris pour ce service.
De nouveaux avis et de nouvelles affiches indiqueront le jour et l'heure du prochain départ.

SERVICE DU RHONE.



COMPAGNIE GÉNÉRALE,

PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS
la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,
Partant tous les jours, à 4 heures du matin, du port de la Charité.

	PREMIÈRES.	SECONDES.
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50 c.
— AVIGNON,	20	12
— BEAUCAIRE,	22	14
— MARSEILLE,	30	20

Bureaux : quai de la Charité. (7365)

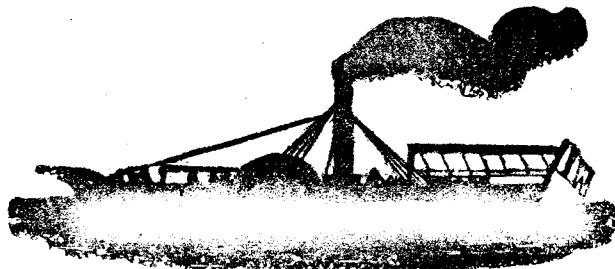
AVIS.

(8508) MM. les actionnaires de la Société alsacienne pour l'éclairage de la ville de Mulhouse au gaz sont priés de se rendre mardi prochain, 14 juillet, à une heure, dans l'étude de M^e Coste, rue Neuve, pour une communication très-importante.

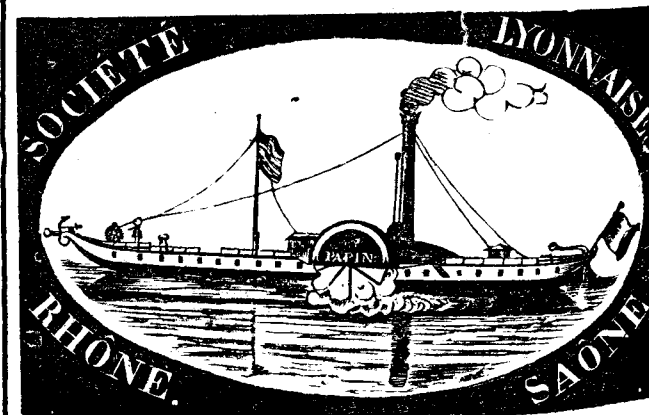
COMPAGNIE LYONNAISE

balayage et du nettoyage particuliers.
L'administration de la Compagnie lyonnaise du balayage a l'honneur de prévenir le public qu'elle se charge de faire enlever à des prix très-modérés les décombres, débris de maçonnerie, mâchefers et autres objets que les ordonnances de police défendent de déposer sur la voie publique. Elle traite ces abonnements à l'année, au mois ou au voyage.
S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau de la Compagnie, place de la Platière, 2. (8513)

SERVICE SPÉCIAL DE VOYAGEURS ENTRE VALENCE ET LYON.



LES BEAUX
BATEAUX A VAPEUR
l'Aigle et la Sylphide,
Avantageusement connus par la commodité de leurs emménagements et supériorité de leur marche,
Ont commencé le 1^{er} juillet leurs départs journaliers :
De VALENCE, à trois heures du matin ;
De LYON (quai de la Charité), à onze heures du matin.
Ces bateaux prennent terre dans les ports intermédiaires. (7382)



LES PAPIN

DU RHONE,
BATEAUX A VAPEUR EN FER
A BASSE PRESSION,
PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,
POUR
VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,
A 4 heures 1/2 du matin.
Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.
Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.
LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.